



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.49/ INF. 3  
12 août 2025

Original : ANGLAIS

Dix-huitième Réunion des Parties contractantes à la  
Convention pour la protection et la mise en valeur du  
milieu marin de la région des Caraïbes.

Kingston, Jamaïque, 13-16 octobre 2025.

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE  
SUR LA MISE EN ŒUVRE DU  
PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET 2023-2025 DU  
SECÉTARIAT DE LA CONVENTION DE CARTAGENA**

*Pour des raisons d'économie et d'environnement, les délégués sont priés d'apporter à la Réunion leurs exemplaires des documents de travail et d'information et de ne pas demander d'exemplaires*

\*Ce document a été reproduit sans un formatage formel.



## RÉSUMÉ

1. Le Secrétariat de la Convention de Cartagena présente l'état d'avancement de la mise en œuvre de son programme de travail approuvé pour la période 2023-2025, y compris un aperçu financier, à la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (COP18) qui se tiendra du 13 au 16 octobre 2025 à Kingston, en Jamaïque.
2. Le rapport décrit les mesures prises par le Secrétariat en réponse aux décisions de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (COP17), qui sont résumées à l'annexe I.
3. Les opérations du Secrétariat sont largement financées par les Parties contractantes par le biais de contributions au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (CTF), pour lequel le niveau total semestriel des promesses de dons est de 2 528 616 dollars, monnaie des États-Unis.
4. Les contributions reçues pour 2023 se sont élevées à 897 286 USD, pour 2024 à 1 018 528 USD et pour la période de janvier à août 2025, à 556 816 USD
5. Le total des annonces de contributions reçues de 2010 à 2025 a toujours été inférieur au niveau semestriel des contributions et, par conséquent, le Secrétariat continue d'utiliser diverses stratégies d'économie et de mobilisation des ressources pour faire face aux contraintes financières de longue date, qui affectent en fin de compte la mise en œuvre du programme de travail de la Convention de Cartagena.
6. Les gouvernements dont les contributions n'ont pas été versées sont vivement encouragés à verser régulièrement et en temps voulu des paiements au CTF, afin d'assurer la continuité du programme et la viabilité financière des opérations du Secrétariat.
7. Le Secrétariat tient à remercier les Gouvernements de Cuba, de la France, de Trinité-et-Tobago et de Curaçao pour l'accueil des centres d'activités régionaux (CAR) du Secrétariat ainsi que le Gouvernement jamaïcain pour l'accueil du Bureau du Secrétariat.
8. La mise en œuvre de projets et d'activités dans lesquels le Secrétariat a joué un rôle d'exécution et/ou de co-exécution a été facilitée par des partenariats avec des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, des instituts universitaires, scientifiques et de recherche, des organisations de la société civile et le secteur privé.
9. Les projets et les activités mis en œuvre dans le cadre du plan de travail 2023-2025 ont bénéficié d'un appui technique accru de la part des Centres d'activités régionaux (CAR). Cet appui est reflété dans les rapports d'étape détaillés sur les travaux effectués au titre des Protocoles.
10. En réponse aux mandats fournis par les Parties contractantes et en collaboration avec le PNUE et d'autres partenaires, le Secrétariat a travaillé à l'élaboration de nouvelles propositions et de nouveaux concepts de projet au cours de la période 2023-2025. Ces propositions et/ou nouveaux domaines d'intérêt sont pris en compte dans le projet de plan et de budget 2026-2027 pour examen par les Parties contractantes au cours de la 18<sup>e</sup> COP de la Convention de Cartagena.
11. Les principales réalisations du Secrétariat dans la mise en œuvre du programme de travail 2023-2025 ont été les suivantes :
  - Malgré les difficultés rencontrées pour recevoir des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes, des fonds supplémentaires ont été mobilisés grâce à l'élaboration d'une proposition de projet pour soutenir la mise en œuvre de certains des projets et activités non financés présentés dans le Plan de travail 2023-2025 ;
  - Élaboration et/ou mise à jour de documents stratégiques régionaux, notamment la Stratégie à moyen terme 2023-2030 de la Convention de Cartagena, les Lignes directrices pour l'établissement et le fonctionnement de Centres d'activités régionaux (CAR) et de Réseaux d'activités régionaux (RAR), la Stratégie de Mobilisation des Ressources, la Stratégie de Communication et le Plan de Marketing, les Recommandations pour l'amélioration de la Gouvernance des Groupes de Travail et le Plan d'Action pour les Sargasses ;

- L'élaboration de nouveaux produits de gestion des connaissances, l'amélioration du site Web du Secrétariat, l'expansion de la présence dans les médias sociaux et la relance du Bulletin d'information du Secrétariat ;
  - Poursuite de l'intégration des sous-programmes des zones et de la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) et d'évaluation et de gestion de la pollution de l'environnement (AMEP), notamment par le biais des travaux du Groupe de travail sur les sargasses du SPAW et du Groupe de travail à composition non limitée d'AMEP sur le suivi et l'évaluation ;
  - Signature du Mécanisme régional de coordination pour les océans (MCO) pour la région des Caraïbes par le PNUE au nom du Secrétariat et de l'accession du Secrétariat à la vice-présidence du Groupe des agences exécutives (GAE) ;
  - Mise en place de mécanismes et de procédures opérationnelles standard pour améliorer l'engagement et la communication avec les points focaux nationaux et protocolaires et les membres du Bureau ;
  - Renforcement de la collaboration et du partage d'expériences avec d'autres conventions et plans d'action pour les mers régionales (RSCAP) et les secrétariats d'accords multilatéraux mondiaux sur l'environnement (MEA) ;
  - Présenter le travail et les réalisations du Secrétariat et des Parties contractantes dans les forums régionaux et mondiaux pertinents, notamment l'Initiative pour un océan durable de la Convention sur la diversité biologique (CBD), l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE 6) et la Conférence des Nations Unies sur les océans (ONUC 3) ;
  - Élaboration et signature de lettres d'intention avec la Commission baleinière internationale (CBI) et la Convention interaméricaine (CAI) pour la protection et la conservation des tortues marines, afin d'améliorer la coopération et la collaboration. Un Mémoire d'entente (MoU) avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la pollution par les plastiques et les microplastiques dans la région des Caraïbes est en cours de finalisation et devrait être signé avant la fin de 2025 ;
  - Poursuite de la mise en œuvre des recommandations approuvées par la précédente Conférence des Parties (COP) à la suite de l'examen fonctionnel du Secrétariat en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des opérations du Secrétariat, de son soutien aux Parties contractantes et de l'exécution des programmes ; et
  - Formation et renforcement des capacités internes du personnel du Secrétariat.
  - Le Secrétariat fait progresser une série de propositions ciblées. Notamment, en vertu du 2e appel de programmation du Fonds-cadre mondial pour la biodiversité (GBFF), le Secrétariat élabore une proposition centrée sur les zones marines protégées (MPA) dans le cadre du Protocole SPAW, afin de renforcer un réseau représentatif et efficacement géré de MPA et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM) dans la région des Caraïbes, d'améliorer l'efficacité de la gestion et d'améliorer l'interopérabilité des données régionales pour le suivi et l'élaboration de rapports. Cet apport est conçu pour compléter les fonctions de base financées par le CTF et soutenir directement la mise en œuvre de la Stratégie 2023-2030 du PEC.
12. Malgré ces réalisations, l'élaboration et la mise en œuvre des fonctions essentielles du Secrétariat, y compris les nouveaux projets et activités, continuent d'être entravées par l'insuffisance des ressources financières et humaines.
13. Les difficultés financières rencontrées par le Secrétariat sont la conséquence de l'absence de contributions en temps voulu de la part des Parties contractantes et des gouvernements membres au CTF et de l'accumulation continue des contributions non acquittées. Ce manque de ressources financières a un impact négatif sur la capacité du Secrétariat à s'acquitter de ses mandats fondamentaux tels que décrits à l'article 15 de la Convention de Cartagena. Par conséquent, la nécessité d'un financement durable et prévisible demeure une grande priorité pour le Secrétariat.
14. La nouvelle stratégie de mobilisation des ressources a été élaborée au cours de l'exercice biennal pour aider le Secrétariat à relever ce défi persistant.

15. Les activités proposées pour 2026-2027 continueront de se concentrer sur l'augmentation du nombre de ratifications de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles, et leur mise en œuvre par les Parties contractantes, en soutenant la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie 2023-2030 du PEC – en attendant son approbation finale – ainsi que sur d'autres stratégies thématiques et plans d'action régionaux pertinents précédemment approuvés par les Parties contractantes.

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	Je
TABLE DES MATIÈRES	Iii
RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL 2023-2025 ET DU BUDGET DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE CARTAGENA ... 1	
I. GESTION, ADMINISTRATION ET ORGANISATION	1
II. FINANCES ET COMPTABILITÉ	1
III. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DE LA POLLUTION	3
IV. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET ZONES PROTÉGÉES	4
V. GESTION DES CONNAISSANCES ET COMMUNICATIONS	5
ANNEXE I : État des réponses aux décisions de la COP 17 de la Convention de Cartagena	12
ANNEXE II : État des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes, au 31 juillet 2025	22
ANNEXE III : Organigramme du Secrétariat de la Convention de Cartagena au 31 juillet 2025	26
ANNEXE IV : État des offres de contributions et des dépenses (USD)	28
ANNEXE V : Budget et dépenses par classe d'engagement (USD)	29



## **RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET 2023-2025 DU SecrÉTARIAT DE LA CONVENTION DE CARTAGENA**

### **I. GESTION, ADMINISTRATION ET ORGANISATION**

1. Composition du personnel du Secrétariat de la Convention de Cartagena au 31 août 2025, y compris douze (12) postes de personnel de base financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes (CTF). Il s'agit du Coordonnateur de classe P5, de deux administrateurs de programme de classe P4 et de neuf fonctionnaires recrutés localement (3-G6, 4-G5, 1-G4 et 1-G3). Un poste du Groupe administratif du Secrétariat, celui de spécialiste de l'administration et de la gestion des fonds (P-2), a été payé sur les 13 % de dépenses d'appui au programme prélevées sur le Fonds d'affectation spéciale et d'autres projets non financés par le FEM exécutés par le Secrétariat.
2. Le Secrétariat a également accueilli et administré du personnel, des consultants et des volontaires des Nations Unies associés à la mise en œuvre de plusieurs projets, dont deux ont été clôturés au cours de l'exercice biennal. Il s'agit notamment du FEM IWECO, du FEM CRew+, du FEM LAC Cities, de l'ACP MEA III et de PROMAR. Ces postes sont reflétés dans l'organigramme du Secrétariat présenté à l'annexe III. Plusieurs changements de personnel ont eu lieu au Secrétariat et sont décrits ci-dessous :
  - a. Recrutement d'un nouvel officier de programme pour le sous-programme d'évaluation et gestion de la pollution de l'environnement (AMEP) (P4) ;
  - b. Recrutement d'un nouvel assistant informatique (G-6) ;
  - c. Reclassement de l'assistant de l'équipe de Communication (G4) et recrutement d'un nouvel assistant d'information publique (G5) ;
  - d. Démission de l'adjoint(e) aux finances et à l'administration (G5). Le recrutement d'un remplaçant par le biais d'un programme VNU international est en cours et devrait être achevé au cours du dernier trimestre de 2025.

### **II FINANCES ET COMPTABILITÉ**

3. Le CTF reste la principale source de financement du Secrétariat de la Convention de Cartagena. La situation financière du CTF figure à l'annexe II, qui fournit la situation du CTF au 31 août 2025. Le Secrétariat s'est activement efforcé de recueillir les contributions annoncées au CTF, y compris les contributions impayées.
4. Lorsqu'elles élaborent des échéanciers de paiement pour faire face aux contributions non acquittées, les Parties contractantes continuent d'être encouragées à fournir des contributions en nature en accueillant des réunions et des ateliers du Secrétariat, le cas échéant, tout en veillant à ce que le financement en espèces nécessaire aux opérations et aux dépenses d'appui aux programmes ne soit pas compromis.
5. Le Secrétariat continue de s'efforcer de solliciter des financements pour les programmes et les projets auprès d'autres sources, telles que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres donateurs. Outre la mise en œuvre d'activités dans le cadre des projets, le Secrétariat a bénéficié d'un partage des coûts opérationnels spécifiques avec ces projets. Cela a permis de réduire les coûts pour le CTF et démontre l'engagement du Secrétariat à répondre aux besoins des Parties contractantes malgré les défis financiers posés par l'absence et/ou les contributions inopportunes au CTF. Cependant, ces efforts ne peuvent se substituer à un financement durable et prévisible fourni par le CTF.
6. Compte tenu de la tendance de 2025 à une nouvelle réduction des contributions et des coûts prévus pour 2026-2027, il est urgent que les Parties contractantes évaluent la viabilité financière future du Secrétariat, notamment en honorant les engagements existants, en payant les contributions impayées, en envisageant les paiements extraordinaires et en veillant à ce que les plans de travail et les décisions

proposés puissent être effectivement mis en œuvre avec les ressources humaines et financières disponibles.

### III. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DE LA POLLUTION

7. Cette section donne un aperçu des activités mises en œuvre dans le cadre du sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution de l'environnement (AMEP), qui appuie le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) et le Protocole relatif à la lutte contre les déversements d'hydrocarbures. Il fournit un résumé des mesures prises en réponse aux décisions de la sixième réunion des Parties contractantes (COP6) au Protocole LBS et de la COP17 de la Convention de Cartagena.
8. L'objectif du sous-programme AMEP est de prévenir, de réduire et de contrôler la pollution de l'environnement côtier et marin provenant de sources terrestres et marines, permettant ainsi aux Parties contractantes de la Région des Caraïbes de s'acquitter de leurs obligations en vertu du Protocole LBS et du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures.
9. Les objectifs spécifiques du sous-programme sont les suivants :
  - a. Coordonner et superviser la mise en œuvre des projets et activités de l'AMEP dans le cadre de la Convention de Cartagena ;
  - b. Veiller à ce que la formulation et la mise en œuvre des projets et des activités satisfassent aux obligations des Protocoles LBS et déversements d'hydrocarbures ;
  - c. Promouvoir la ratification, l'adhésion et la mise en œuvre effective des Protocoles LBS et déversements d'hydrocarbures ; et
  - d. Améliorer la coordination, la collaboration et la communication avec les centres d'activités régionaux (CAR), les membres du Réseau d'activités régionaux (RSR) et les organisations régionales et internationales pertinentes dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de travail d'AMEP
10. Depuis la dernière période de rapports, le nombre de Parties contractantes au Protocole LBS est maintenant de 16, le gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis étant le dernier gouvernement à ratifier le Protocole LBS en octobre 2024.
11. Le Centre de recherche et de gestion environnementale des transports (CAR, CIMAB) a organisé un atelier en 2024, à Cuba, pour promouvoir la ratification du Protocole LBS, identifier les obstacles à la ratification et élaborer une liste des besoins en matière de renforcement des capacités. L'Institut des affaires maritimes (CAR IMA) devrait organiser un atelier similaire à Saint-Vincent-et-les Grenadines, au mois d'août 2025.
12. Le Secrétariat a continué de promouvoir la ratification du protocole LBS au cours de la période visée par l'examen. par le biais de ses plateformes de médias sociaux. De plus, avec le soutien du projet CReW+ du FEM, le CAR IMA a conçu et développé du matériel promotionnel sur le protocole LBS.
13. Au cours de la période de ce rapport, le sous-programme AMEP a été représenté à des réunions et conférences régionales et mondiales, soulignant l'importance du Protocole LBS, y compris des réunions ministérielles régionales axées sur le transport maritime, l'environnement, les déchets solides et l'eau.
14. Le Secrétariat, par le biais du Sous-Programme AMEP, a examiné et fourni une contribution technique aux rapports régionaux et mondiaux, notamment les rapports du Secrétaire général des Nations Unies sur les résolutions relatives aux océans, aux petits États insulaires en développement (PEID) et aux objectifs de développement durable. Des contributions ont également été apportées à la rédaction de rapports techniques sur des questions liées à la pollution telles que les déchets marins, les plastiques, les eaux usées et les éléments nutritifs.
15. Les centres d'activités régionaux LBS - l'Institut des affaires maritimes (IMA) et Centro De Investigación Y Manejo Ambiental Del Transporte (CIMAB) ont aidé le Secrétariat à mettre en œuvre le plan de travail 2023-2025. Des efforts ont été déployés pour élaborer des rapports techniques qui ont été présentés pour discussion lors de la septième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS). Les centres d'activités régionaux (CAR) ont également fourni un soutien pour dialoguer avec les Parties non contractantes sur les avantages de l'adhésion au Protocole LBS.

16. Le Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur le suivi et l'évaluation de l'environnement et les sous-groupes thématiques connexes (éléments nutritifs et eaux usées, microplastiques et sargasses) continuent de fournir un soutien technique au Secrétariat et aux Centres d'activités régionaux (CAR) dans la mise en œuvre d'activités qui soutiennent la mise en œuvre de la Stratégie régionale et le Plan d'action ainsi que la Stratégie et le plan d'action régional de réduction de la pollution par les éléments nutritifs de la Convention de Cartagena, de la région des Caraïbes.
17. Au cours de la période visée par le rapport, le GTCNL a examiné et proposé des modifications au mandat du groupe de travail, qui tient également compte d'un léger changement de portée. Les termes de référence révisés sont présentés dans le document d'information UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.7.
18. Une réunion conjointe du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi et l'évaluation et du Groupe de travail sur les sargasses s'est tenue du 18 au 20 mars 2025 dans les bureaux du Centre d'activités régionaux de l'Institut des affaires maritimes de Trinité-et-Tobago. La réunion a fait avancer l'ébauche du plan d'action pour les sargasses et a proposé une définition de l'inondation des sargasses. Le rapport de la réunion et les recommandations proposées sont présentés dans le document d'information UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.31.
19. Le projet financé par le FEM, Intégration de la gestion de l'eau, des terres et des écosystèmes dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes (IWEco), a tenu ses dernières réunions de partenaires à Gros Islet Sainte-Lucie, du 19 au 21 mars 2024. L'étude de cas transversale sur les obstacles communs et les solutions à la gestion intégrée des terres, de l'eau et des écosystèmes dans les PEID des Caraïbes du projet IWEco est incluse comme document de référence pour la réunion. Le Rapport final de la mise en œuvre du projet (PIR) sur l'avancement du projet et les défis rencontrés lors de sa mise en œuvre est présenté sous forme de Document de Référence. Le projet s'est achevé le 31 mars 2025, et des efforts sont en cours pour soutenir le processus final de clôture du projet.
20. Le projet financé par le FEM, Une approche intégrée de la gestion de l'eau et des eaux usées utilisant des solutions innovantes et promouvant des mécanismes de financement dans la région des Caraïbes (CReW+), a réuni son troisième Comité directeur de projet (PSC) à Playa del Carmen, au Mexique, du 21 au 23 juin 2023. Au cours de la période considérée, les retards enregistrés au cours de l'exercice biennal précédent ont été corrigés, les accords en suspens dans le cadre du projet étant désormais en place et les activités du projet étant pleinement engagées. Le rapport de la réunion du PSC et le Rapport de la mise en œuvre du projet (PIR) sont présentés sous forme de documents de référence. En raison de retards liés à la mise en œuvre des activités du projet par les partenaires nationaux, une prolongation du projet jusqu'au 31 mars 2026 a été approuvée par les deux tiers du Comité directeur du projet en février 2025.
21. En collaboration avec l'Unité de la pollution de la source à la mer du PNUE, le Secrétariat met en œuvre un projet de renforcement des capacités en matière de qualité de l'eau dans la région des Caraïbes, financé par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis. Le projet, qui a débuté en 2024, vise à renforcer les capacités aux niveaux régional et national pour intensifier les programmes durables de surveillance de la qualité de l'eau et la gestion et la prévention de la pollution. Une réunion virtuelle de lancement a eu lieu en juillet 2024, au cours de laquelle le Secrétariat et l'Unité de pollution de la source à la mer du PNUE ont cherché à présenter les principales caractéristiques et les résultats attendus du projet aux parties prenantes.
22. Le projet financé par le FEM, Réduire les plastiques marins et la pollution par les plastiques dans les villes d'Amérique latine et des Caraïbes grâce à une approche d'économie circulaire (LAC Cities) a tenu sa deuxième réunion du Comité directeur du projet à Cartagena, en Colombie, le 27 et 28 mars 2025.
23. Du 25 au 28 juin 2024, le projet PROMAR (Prevention of Marine Litter in the Caribbean Sea (PROMAR)) a tenu sa réunion de lancement et son voyage d'étude à Saint-Domingue, en République dominicaine. L'événement a marqué le lancement du projet dans cinq pays du projet : Suriname, Guyana, Îles Vierges britanniques, Trinité-et-Tobago et Saint-Kitts-et-Nevis.
24. En ce qui concerne la mise en œuvre de la phase 3 du projet de renforcement des capacités en matière d'accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP MEA III), financée par l'Union européenne, la mise en œuvre du projet a été suspendue en 2024 car le

Secrétariat attendait l'approbation d'une prolongation gratuite du projet jusqu'en décembre 2025. En 2025, le Secrétariat a conclu un accord avec le Guyana et le Suriname pour mettre en œuvre un projet de gestion par écosystème axé sur l'atténuation de la pollution et la protection de l'habitat.

25. Le Secrétariat a conclu un nouvel accord de partenariat avec le gouvernement du Royaume-Uni. En collaboration avec le Centre pour l'environnement, les sciences halieutiques et aquacoles (CEFAS), le Secrétariat a soumis avec succès une proposition de projet d'assistance technique sur la qualité de l'eau pour la Jamaïque et le Guyana par le biais du Programme de développement international du Royaume-Uni – Assistance technique pour une économie bleue durable. Le projet vise à soutenir une meilleure gestion de la qualité de l'eau de mer dans les Caraïbes en tant que catalyseur fondamental pour des économies bleues durables, en mettant l'accent sur le conseil et le renforcement des capacités pour permettre une surveillance, une évaluation et une gestion améliorées de la qualité de l'eau dans les deux pays. Dans le cadre de la première activité, des missions exploratoires ont été effectuées en Jamaïque en avril 2025, et au Guyana en juin 2025, afin de mieux comprendre les menaces de la pollution marine pour les secteurs de l'économie bleue.

#### **IV. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET ZONES PROTÉGÉES**

##### Aperçu du programme

26. Cette section donne un aperçu des activités mises en œuvre dans le cadre du sous-programme Zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW). Elle présente les mesures prises en réponse aux décisions de la onzième réunion des Parties contractantes (COP12) au Protocole SPAW et de la COP17 de la Convention de Cartagena, ainsi que l'état des activités pour l'exercice biennal qui a été prolongé jusqu'en 2025.
27. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme SPAW s'est attaché à aider les Parties contractantes à :
- a. Renforcement des réseaux régionaux de zones marines protégées (MPA) et de la conservation des espèces inscrites aux annexes du Protocole SPAW, par le biais de la coopération technique, de petites subventions et des efforts de renforcement des capacités, en collaboration avec les partenaires régionaux et les autorités nationales.
  - b. Promouvoir les principes de la gestion par écosystème et les intégrer dans les processus de planification nationaux et régionaux, y compris l'assistance technique pour améliorer la gouvernance intersectorielle des océans, renforcer les politiques de biodiversité et soutenir les solutions fondées sur la nature pour la résilience côtière.
  - c. Renforcer la coordination régionale grâce aux travaux continus des groupes de travail spéciaux d'experts sur les sargasses, les espèces, les zones protégées et les exemptions, ce qui a donné lieu à des résultats tels que l'ébauche du plan d'action régional pour les sargasses et des recommandations actualisées en matière de conservation des espèces.
28. Les activités ont également visé à assurer la coordination avec d'autres accords et programmes environnementaux traitant de questions relatives à la conservation de la biodiversité présentant un intérêt particulier pour le Protocole SPAW, tels que la Commission baleinière internationale (CBI), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Stratégie pour les Caraïbes et le Programme de gestion de la biodiversité et des zones protégées (BIOPAMA), la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC), la Commission des pêches de l'Atlantique Centre-Ouest de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO-COPACO), le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le Centre pour la gestion des ressources et les études environnementales (CERMES), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI), la Sous-Commission des Caraïbes et des régions adjacentes de la Commission océanographique intergouvernementale/Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (IOCARIBE/UNESCO), le Fonds pour les récifs mésoaméricains (Fonds MAR), National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OEEO), la Commission de la mer des Sargasses, The Nature Conservancy (TNC), le Bureau du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LACO), Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network

(WIDECAST), le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et la Commission des Conventions d'Oslo et de Paris (OSPAR).

29. Les activités spécifiques du Plan de travail 2023-2025 s'articulent autour de cinq grands éléments de programme (sous-programmes) :
  - a. Coordination du programme ;
  - b. Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes (y compris la formation et le renforcement des capacités pour la gestion des zones protégées) ;
  - c. Élaboration de lignes directrices pour la gestion des zones protégées et des espèces ;
  - d. Conservation des espèces menacées et en voie de disparition ;
  - e. Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (y compris les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins à l'aide de l'approche de gestion par écosystème).
30. En outre, le Secrétariat s'est concentré sur la collecte de fonds en élaborant des stratégies et en rationalisant les activités du SPAW, compte tenu des limites des contributions financières et des ressources humaines nécessaires pour s'acquitter des mandats programmatiques. Par conséquent, les interventions étaient ciblées et de nature stratégique.
31. Le Secrétariat, en étroite collaboration avec le CAR-SPAW et les Parties contractantes intéressées, prépare une proposition dans le cadre du 2e appel de programmation du Fonds-cadre mondial pour la biodiversité (FFB) visant à faire progresser la mise en œuvre du Protocole SPAW, en mettant l'accent sur les MPA et les OECM associées. L'intervention proposée permettra de :
  - a. Renforcer le réseau représentatif de MPA SPAW et la connectivité écologique entre les écorégions clés ;
  - b. Améliorer l'efficacité de la gestion (p. ex., améliorations fondées sur les METT) grâce à un renforcement ciblé des capacités, à des projets pilotes de cogestion et à de petites subventions ;
  - c. Soutenir la restauration du carbone bleu et de la résilience au changement climatique dans les sites prioritaires de mangroves/herbiers marins (à la demande des Parties) ;
  - d. Déployer un pipeline régional de données de MPA interopérable avec les plateformes SPAW-CAR/PEC et aligné sur les processus de l'OCM, afin de rationaliser les rapports et le prochain rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention ;
  - e. Promouvoir des mécanismes de financement et des partenariats favorables à la nature qui étendent l'intendance et la conformité locales. La proposition sera structurée de manière à s'aligner sur la stratégie 2023-2030 du PEC et les objectifs KM-GBF (notamment l'objectif 3), à compléter les activités PROCARIBE+ et LME (Large Marine Ecosystem) en cours, et à répondre aux décisions de la COP17 sur les données/rapports et la collaboration avec les MEA mondiaux. La participation des pays, les sites et le cofinancement sont confirmés par le biais de consultations des points focaux.
32. Au cours de la période considérée, la coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités programmatiques a continué d'être supervisée par l'administrateur de programme SPAW, qui a été intégré en juin 2023 et a assumé la responsabilité de la coordination globale du programme SPAW, en étroite collaboration avec l'assistant de programme SPAW.
33. Un appui supplémentaire pour atteindre les objectifs du sous-programme a été reçu du Centre d'activités régionale du CAR-SPAW, situé en Guadeloupe, et hébergé par le Gouvernement français (voir le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.5 pour plus de détails sur les fonds fournis par le Gouvernement français par l'intermédiaire du CAR-SPAW pour la mise en œuvre des activités du SPAW).
34. Le gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a adhéré au protocole SPAW en 2024, portant le nombre total de parties contractantes à dix-neuf (19). Des discussions sont en cours avec Antigua-et-Barbuda, la Dominique, Haïti, le Costa Rica, le Guatemala, la Jamaïque, le Mexique, le Suriname et le Royaume-Uni en vue de leur ratification du Protocole SPAW
35. Mise en œuvre des activités dans le cadre des projets suivants :
  - a. Le projet financé par l'UE « Faire respecter les traités environnementaux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) – ACP-MEA Phase III » (1 961 264 USD) s'est poursuivi (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.7, UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.31 et UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.32). Le projet de quatre (4) ans (2020-2024) a été prolongé jusqu'en décembre 2025. L'objectif principal du projet était de développer un réseau fonctionnel de zones protégées

- répertoriées par SPAW, qui couvrent des habitats et des écosystèmes marins interconnectés afin de restaurer et de maintenir la santé des océans.
- b. Financement d'UNOPS-PNUE par le FEM Exécution collaborative d'activités sélectionnées du projet GoM LME : « Mise en œuvre du Programme d'action stratégique (PAS) du grand écosystème marin du golfe du Mexique » (382 000 USD) Accord entre les Nations Unies et l'UNOPS signé entre août 2024 et décembre 2025 (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.34). Le Secrétariat a conclu des accords avec trois partenaires, SPAW-CAR, Kalanbio et CONABIO pour la mise en œuvre du projet. La mise en œuvre du projet a connu quelques retards, mais les accords avec les partenaires respectifs sont maintenant finalisés et en cours d'exécution.
  - c. Financement d'UNOPS-PNUD par le FEM : Exécution collaborative de certaines activités du projet PROCARIBE+ : Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements à l'échelle de la région dans le développement socio-économique bleu durable (957 085 USD), Accord ONU-ONU signé entre janvier 2025 et septembre 2027 (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.33). Le Secrétariat a conclu un accord avec ReefCheck République dominicaine (RD) pour la mise en œuvre du projet en République dominicaine. Nous attendons une mise à jour de la Colombie concernant le partenaire choisi pour la mise en œuvre.
36. Le Secrétariat a poursuivi son étroite collaboration avec l'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI), notamment en participant à leurs conférences annuelles - GCFI 76 (Bahamas, 2023) et GCFI 77 (Guadeloupe, 2024). La participation à la conférence de 2025 est également prévue.
37. Le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec la société civile par le biais du Consortium SPAW établi au (STAC 10 SPAW). Élaboration du plan de travail du Consortium SPAW 2024-2025 par les membres du Comité directeur du Consortium, en consultation avec le Secrétariat, et élaboration d'un document d'information sur « l'élargissement de la participation de la société civile au Programme pour l'environnement des Caraïbes » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.36).
38. Lettres d'intention signées en 2024 avec :
- a. La Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC) (UNEP(DEPI)/CARWG.45/INF.32) et
  - b. La Commission baleinière internationale (CBI) (UNEP(DEPI)/CARWG.45/INF. 33) en 2024.
39. L'objectif des lettres d'intention est de promouvoir la collaboration et de renforcer les synergies avec ces organisations dans la mise en œuvre du programme de travail du SPAW.
40. L'élaboration d'un projet de plan de travail avec la CBI a été achevée en 2025 (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.34). Ce projet de plan de travail décrit les activités de collaboration proposées entre les Parties et les Secrétariats respectifs de la Convention de Cartagena et de la CBI et sera présenté à la COP13 de SPAW pour adoption.
41. SPAW a continué de renforcer les synergies avec le programme AMEP en collaborant à la réunion conjointe du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur le suivi et l'évaluation et du Groupe de travail sur les sargasses (GT) du SPAW à Trinité-et-Tobago, en mars 2025. Voir le document d'information UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.31. Les membres du GTCNL de LBS sont inclus en tant que membres dans le GT des sargasses de SPAW
42. En collaboration avec le siège du PNUE, le sous-programme SPAW a contribué à faire connaître l'Accord conclu au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (accord BBNJ), et le processus de ratification en diffusant des informations pertinentes et en participant à des manifestations régionales qui ont mis en évidence les synergies entre le Protocole SPAW et l'Accord BBNJ.
43. Des discussions ont été entamées afin d'aider les Parties à intégrer les écosystèmes de carbone bleu dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), par le biais d'un engagement avec des partenaires tels que les Pew Charitable Trusts.
44. Le Secrétariat a renforcé les plateformes régionales de données et d'information en vue du prochain rapport

sur l'état de la zone d'application de la Convention. Un rapport plus intégré sera établi sur la biodiversité marine et la pollution marine en collaboration avec le sous-programme AMEP.

45. De nouvelles propositions de projets multifocaux intégrant la biodiversité, le climat et les objectifs socio-économiques ont été élaborées. Le financement a été fourni par le siège du PNUE pour soutenir la mise en œuvre de la gestion par écosystème (EBM), les initiatives de restauration et, à la demande des pays, le soutien à la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP), afin d'inclure les considérations relatives à l'environnement marin et côtier.
46. Des réunions et des webinaires ont été organisés et/ou suivis afin de continuer à promouvoir les objectifs du SPAW et de renforcer les synergies et la coopération dans la mise en œuvre du plan de travail approuvé et des décisions de la COP de SPAW.

## **V. GESTION DES CONNAISSANCES ET DES COMMUNICATIONS**

47. Cette section fournit un résumé du travail de communication du Secrétariat tel que décrit dans le plan de travail 2023-2025 approuvé par la COP17 de la Convention de Cartagena.
48. Les principaux objectifs du travail de communication sont les suivants :
  - a. Accroître la visibilité et promouvoir la valeur et l'impact du travail du Secrétariat, des Parties contractantes et des Partenaires dans la mise en œuvre de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles, ainsi que des programmes, projets et activités sur la gestion côtière et marine dans la région des Caraïbes.
  - b. Élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation pour la gestion de l'utilisation des ressources côtières et marines.
  - c. Élaborer ou soutenir des initiatives de sensibilisation du public existantes au moyen de plateformes de médias traditionnels et sociaux, de partenariats et d'outils de partage des connaissances appropriés.
  - d. Accroître l'accès aux données et à l'information sur la gestion des ressources côtières et marines par le biais du site Web, des réseaux et des bases de données du Secrétariat, et
  - e. Fournir un appui technologique dans la mise en œuvre des opérations du Secrétariat (réunions) et d'autres activités de sensibilisation, y compris des activités qui sont mises en évidence dans les sous-programmes spécifiques.
49. La stratégie de communication du Secrétariat a été mise à jour au cours de l'exercice biennal en cours pour servir d'outil de gestion des connaissances et de plaidoyer et de cadre pour les activités de communication. Ceux-ci s'articulaient autour de quatre piliers principaux :
  - a. Communications corporatives et relations publiques : Accroître la visibilité du Programme pour l'environnement des Caraïbes et promouvoir les projets et activités du Secrétariat ;
  - b. Information et gestion des données : Fournir des données, des informations et un soutien technique aux Parties contractantes et aux partenaires ;
  - c. Éducation environnementale et sensibilisation du public : Mettre en œuvre des activités d'information du public sur des questions environnementales spécifiques ;
  - d. Communication participative pour le développement : Impliquer les parties prenantes et les partenaires du projet dans les efforts de communication basés sur les projets, afin de documenter et de fournir des preuves du changement de comportement.
50. Dans le cadre des efforts continus du Secrétariat pour répondre à la nécessité d'un soutien plus efficace en matière de gestion des connaissances et de communication pour les programmes et les projets, le Secrétariat a achevé la sélection d'un assistant aux technologies de l'information (TI) à plein temps, qui a rejoint le Secrétariat au mois d'août 2024. Cela s'est traduit par une restructuration du site Web et l'inclusion d'outils permettant de se conformer pleinement aux procédures et lignes directrices du PNUE et de l'ONU, relatives à la sécurité des communications et de l'information.

51. Suite au départ de l'administrateur de programme adjoint et au départ à la retraite du spécialiste de la communication IWeco du FEM, le soutien en matière de communication en 2023 a été maintenu par le volontaire national des Nations Unies dans le cadre du projet ACP MEA 3. En 2024, un consultant en communication et en plaidoyer, ainsi qu'un consultant remplaçant pour le projet ACP MEA 3, ont continué à fournir un soutien en communication sous la supervision du Coordonnateur.
52. À la suite de retards dans le recrutement, le poste d'assistant d'équipe de CETA a été reclassifié et un assistant à l'information publique a pris ses fonctions au deuxième trimestre de 2025. Ce poste sera essentiel pour la gestion des connaissances et les communications à l'avenir.
53. Le Secrétariat a relancé son bulletin d'information, afin de mieux faire connaître les travaux du secrétariat et des Parties contractantes.
54. Étant donné que le sous-programme Communication ne dispose pas d'un budget alloué à la mise en œuvre de son plan de travail, le Secrétariat a continué d'exploiter les ressources disponibles dans le cadre de partenariats et de s'appuyer sur les activités de communication des projets en cours, afin de maximiser l'efficacité de ses travaux. Les activités de communication et d'éducation du public suivantes ont été entreprises dans le cadre de projets exécutés conjointement ou dirigés par le Secrétariat, ou grâce à celui-ci.

#### Site(s) web(s)

55. Une page Web dédiée a été créée pour le projet MEA ACP et le partage de tous les résultats du projet a été effectué avec le siège du PNUE, qui gère l'ensemble du site Web du projet.
56. Le projet FEM-IWeco, qui s'est achevé en mars 2025, était un projet régional multifocal visant à aborder la gestion des ressources en eau, des terres et de la biodiversité, ainsi que le changement climatique dans dix pays participants. De nombreux résultats finaux du projet ont été téléchargés sur le site web du projet. Ce site Web sera archivé afin de permettre un accès continu aux ressources produites dans le cadre du projet.
57. Le Secrétariat a assumé la responsabilité de la gestion du site Web CReW+ du FEM et les efforts se sont étendus à tous les produits de projet mis à disposition.
58. Le Secrétariat finalise actuellement le développement du module LAC Cities des villes d'Amérique latine et des Caraïbes, qui sera intégré à son infrastructure Web. La mise en œuvre utilisera une architecture d'information cohérente, des feuilles de style partagées et des protocoles de gestion de contenu interopérables, avec une liaison bidirectionnelle pour assurer une intégration complète et une continuité de navigation.
59. PROMAR gère un site de projet dédié, géré par les partenaires, hébergé et administré par adelphi (<https://promar.org/en>), le site Web fonctionne en dehors du domaine du PEC du PNUE, avec une gouvernance du contenu, une infrastructure d'hébergement et des mises à jour gérées directement par le partenaire de mise en œuvre.

#### Bulletins d'information et rapports externes.

60. Avec la clôture du projet IWeco, l'accent a été mis sur le partage d'expériences pour d'autres rapports et bulletins d'information externes, y compris IW Learn FEM.
61. Le Secrétariat a contribué à la lettre d'information CReW+, qui est préparée et diffusée par l'Unité de coordination du projet CReW+.
62. PROMAR publie des bulletins d'information trimestriels, qui sont actuellement gérés par adelphi, avec la contribution du chef de projet du Secrétariat. Le projet LAC Cities du FEM a choisi de mettre en lumière son travail en contribuant au bulletin d'information régional sur les plastiques dirigé par le bureau du PNUE au Panama.

#### Études de cas, meilleures pratiques et publications techniques

63. Des études de cas mettant en évidence les résultats, les enseignements et les meilleures pratiques pour des projets nationaux à Cuba, en République dominicaine, à Saint-Kitts-et-Nevis, à Sainte-Lucie et à Trinité-et-Tobago, ainsi qu'une étude de cas intersectorielle ont été élaborées. Des vidéos promotionnelles

présentant le projet, sur les solutions fondées sur la nature, les moyens de subsistance durables et REMDAP, la plateforme régionale de surveillance de l'environnement, peuvent être consultées ici.

64. Avec l'appui du projet IWeco du FEM, des notes d'orientation et des affiches ont été élaborées pour définir les avantages de la gestion intégrée des ressources en eau dans les Caraïbes, de la gestion intégrée des zones côtières et des données et informations pour une meilleure prise de décisions en matière d'environnement. De plus, un guide pour les programmes et les approches intégrés de conservation et d'assainissement et un manuel d'évaluation et de suivi de la pollution ont également été élaborés.
65. Dans le cadre du projet LAC Cities du FEM, plusieurs rapports ont été publiés, notamment :
  - Un rapport mondial sur les meilleures pratiques en matière d'instruments politiques, y compris des recommandations adaptées au contexte de l'Amérique latine et des Caraïbes.
  - Un rapport mondial sur les meilleures pratiques en matière d'instruments financiers, avec des recommandations spécifiques à l'Amérique latine et dans les Caraïbes
  - Un rapport mondial sur les meilleures pratiques en matière d'innovations commerciales en amont, axé sur l'élimination, la réduction et la réutilisation, a été élaboré.
  - Un rapport mondial sur les meilleures pratiques en matière d'interventions de collecte et de recyclage pour les villes a été préparé, y compris des recommandations spécifiques à l'Amérique latine et dans les Caraïbes.

#### Plaidoyer et sensibilisation

66. L'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI), par le biais du programme de petites subventions, a soutenu l'élaboration d'un manuel éducatif détaillant l'approche éducative du Bahamas Plastic Movement par le biais de son programme de camps sur le plastique.
67. Le Secrétariat s'est associé à RARE, qui s'est engagé auprès des communautés des pays de la région des Caraïbes à élaborer des processus de conception centrés sur le comportement, afin de réduire les polluants qui pénètrent dans l'environnement marin des communautés côtières.
68. Les produits de gestion des connaissances développés par le Partenariat mondial pour l'eau-Caraïbes (GWP-C) par l'intermédiaire de son Comité technique ont produit deux documents de réflexion sur les sujets suivants : 1) Gestion des eaux usées dans les Caraïbes : Une étude de cas en Jamaïque et 2) Un papier toilette. Pour chacun de ces journaux, de courtes vidéos promotionnelles ont également été développées.
69. Le projet LAC Cities du FEM a également contribué en organisant des événements en ligne et en présentiel, notamment :
70. Dans le but de sensibiliser les parties prenantes et de favoriser les changements de comportement au niveau national, le projet PROMAR a impliqué les parties prenantes locales des cinq pays du projet dans une enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques au début du projet (T2 et T3 2024). Cette enquête sera reproduite, et à la fin pour mesurer le changement de comportement et la sensibilisation accrue, en tant que résultat direct des activités du projet. À cet égard, des sessions régionales sur les solutions en amont et en aval pour les points focaux des trois pays mettant en œuvre l'initiative ont eu lieu respectivement en juin et juillet 2025.
71. Les journées de l'environnement ont été soulignées par les activités suivantes :
  - a. Journée mondiale des zones humides - publications sur les réseaux sociaux et blog sur le site Web
  - b. Journée internationale du zéro déchet - des publications sur les réseaux sociaux et un article de blog qui ont fusionné l'idée du zéro déchet, en particulier dans les zones humides : <https://www.unep.org/cep/news/blogpost/zero-waste-wetlands-call-protect-caribbeans-coastal-ecosystems>
  - c. Journée mondiale de la vie sauvage - publications sur les réseaux sociaux
  - d. Journée mondiale de l'eau - publications sur les réseaux sociaux
  - e. Journée internationale de la femme - a réuni les dames du Secrétariat de la Convention de Cartagena, des professionnels de l'environnement et des scientifiques qui sont tous engagés dans les objectifs de la Convention de Cartagena. Le message de la coordonnatrice, qui a également été partagé sous forme de publication du blog, a souligné la nature inclusive du fonctionnement du Secrétariat et le fort équilibre entre les sexes, en faveur de nos championnes et défenseuses de l'environnement

- f. Journée internationale de la biodiversité - publications sur les réseaux sociaux.
  - g. Journée mondiale des océans, Journée mondiale de l'environnement - publications sur les réseaux sociaux, événement conjoint d'une semaine avec l'Agence nationale de l'environnement et de la planification en 2024 et 2025, en Jamaïque et un reportage sur le Web - <https://www.unep.org/cep/news/story/national-environmental-awareness-week-turning-tide-plastic-pollution-jamaica>
  - h. Journée mondiale de la tortue - blog et publications sur les réseaux sociaux
72. Plusieurs autres activités ont été entreprises pour sensibiliser le public aux questions environnementales et à l'importance de la protection des ressources côtières et marines. Il s'agit notamment de la publication de nouvelles fiches d'information sur des questions thématiques et de nouveaux projets, d'articles et de publications sur le site Web et de rubriques régulières dans le bulletin d'information sur les mers régionales ; il s'agit notamment d'un partenariat avec le *Partenariat pour la science au service de la nature et des peuples* (SNAPP) pour élaborer les projets suivants sur la pollution marine. Ceux-ci sont mis en évidence ci-dessous.
- a. [Un Guide d'évaluation de la pollution et suivi des écosystèmes côtiers](#)
  - b. [Des fiches d'information sur les approches d'évaluation et de suivi de la pollution côtière](#)
  - c. [Des fiches d'information sur les méthodes de collecte de la qualité de l'eau in situ](#)
73. En collaboration avec The Economist Impact, le Secrétariat a soutenu la révision de la [feuille de route sur la pollution de l'Économiste](#).
74. *Communiqués de presse, Entrevues avec les médias et les Médias sociaux* : Cinq communiqués de presse et 25 publications (combinaison d'histoires, d'articles de blog, d'annonces sur le Web) ont été publiés sur le site Web et diffusés aux partenaires médiatiques régionaux pour publication de janvier 2023 à ce jour.

Les communiqués de presse comprenaient : Célébrant les 25 ans du protocole SPAW, l'économie circulaire – catalyseur du développement économique, la ratification du protocole SPAW de Saint-Kitts-et-Nevis, les villes des Caraïbes et d'Amérique latine collaborent pour réduire la pollution plastique et passer à une économie circulaire, et un éditorial félicitant la Jamaïque pour son accent environnemental à l'occasion de la fête du Travail. Pour commémorer le 25<sup>e</sup> anniversaire de SPAW, Susana Perera Valderrama, responsable de la gestion des programmes chez SPAW, a participé à une interview télévisée aux heures de grande écoute-CVM @ Sunrise. Christopher Corbin, coordinateur, s'est également joint à elle pour une interview radio d'une heure et demie sur Palav, Radio Jamaica 94FM, où ils ont également discuté de la Convention de Cartagena, de ses protocoles, du travail du Secrétariat, des projets spéciaux, de la participation communautaire et des possibilités de partenariat.

Dans le cadre du projet FEM-LAC Cities, sept communiqués de presse ont été publiés dans les médias régionaux à l'occasion du lancement du projet, en anglais et en espagnol.

Le projet PROMAR a également fait l'objet d'articles dans quatre publications médiatiques régionales.

Le Secrétariat a continué d'utiliser Facebook, X (anciennement Twitter), Instagram et LinkedIn pour partager les mises à jour du programme et mettre en lumière les actualités environnementales nationales, régionales et mondiales. Les abonnés [sur Facebook](#) sont au nombre de 10 353. X (anciennement [Twitter](#)) a également maintenu un nombre actuel de 5 624 abonnés. Notre nombre total d'abonnés [Sur Instagram](#) à la fin de l'exercice biennal s'élevait à 2 182 (soit une augmentation de 17,2 %). [LinkedIn](#), le nombre des abonnés est passé de 1 500 au cours du dernier exercice biennal à 3 186, soit une augmentation de 112,2 %.

75. Les documents et rapports relatifs aux programmes et aux projets ont continué d'être téléchargés dans le répertoire de documents du PNUE, où ils faisaient partie de la base de données officielle et étaient plus facilement surveillés en termes d'accès et de téléchargements, et plus faciles à localiser par les moteurs de recherche.
76. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour élaborer un modèle de rapport en ligne pour la Convention de Cartagena et une mise à jour sera fournie à la COP 18. Les travaux de développement du modèle de rapport

en ligne du Secrétariat de la Convention de Cartagena du PNUE progressent, avec des discussions techniques en cours avec le siège du PNUE pour assurer l'alignement et l'interopérabilité entre nos systèmes.

77. L'examen initial de leur cadre de présentation de l'information confirme une forte compatibilité avec la conception que nous avons prévue, car la structure et les informations demandées reflètent étroitement nos exigences. Il s'agit d'une base solide pour l'intégration des pratiques exemplaires et l'uniformité des mécanismes de déclaration.

## ANNEXE I : État des réponses aux décisions de la COP17 de la Convention de Cartagena

Décisions de la COP17 de la Convention de Cartagena		
	État (Terminé, En cours ou Non démarré)	Action(s) prise(s)
<b>Décision I Plan de travail et budget</b>		
Le Secrétariat continuera de mobiliser les ressources et l'expertise d'autres organisations et projets pour aider à atteindre les objectifs de la Convention et de ses Protocoles, et à mettre en œuvre le Plan de travail 2023-2025, y compris les activités non financées.	Terminé. Cela se poursuivra sous réserve des décisions de la COP 18.	Le Secrétariat s'est associé à l'Unité de lutte contre la pollution De la source à la mer, du PNUE, pour mettre en œuvre un projet de renforcement des capacités de 3 ans sur la qualité de l'eau financé par l'EPA des États-Unis. Le Secrétariat a travaillé avec d'autres programmes pour les mers régionales sur un projet visant à accélérer la mise en œuvre du K-M CMB et d'autres engagements liés à la biodiversité dans le cadre de SPAW. Des fonds ont été mobilisés auprès du Service marin et d'eau douce du PNUE pour des activités de renforcement des capacités sur SPAW et relatives au CMB. Une proposition sur la qualité et la pollution de l'eau dans le cadre du programme d'économie bleue durable a été approuvée et soutient les activités de LBS en Jamaïque et au Guyana. Formulaire d'identification de projet du FEM en cours d'élaboration pour un projet de gestion du sable à Sainte-Lucie et à Saint-Kitts-et-Nevis en collaboration avec GRID Genève. Sources potentielles de financement identifiées pour les nouveaux projets en collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI), la Banque de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes (CAF) et l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la conservation de l'environnement (IPIECA) en vue de l'inclusion dans l'ébauche du plan de travail 2026-2027 et sous réserve de son approbation.
<b>Décision III CAR/REMPEITC-Caribe</b>		
Les Parties contractantes à soutenir l'effort de surveillance du CAR IMA dans les Caraïbes orientales et méridionales et à inviter les Parties contractantes se trouvant dans des zones qui ne disposent actuellement pas d'un programme de surveillance des déversements d'hydrocarbures à s'engager dans le programme COSTA et à envisager d'en créer un en collaboration avec le CAR IMA et le CAR REMPEITC Caribe.	Terminé. Cela se poursuivra sous réserve des décisions de la COP 18.	Le Secrétariat a informé les Parties contractantes de cette nécessité lors de la réunion du Comité directeur sur les déversements d'hydrocarbures et de la réunion des directeurs et des chefs des administrations maritimes. Les recommandations des deux réunions ont mis en évidence la possibilité d'améliorer la capacité nationale de surveillance des déversements d'hydrocarbures. Quelques Parties contractantes ont manifesté leur intérêt (Jamaïque et Guyana). Recommandation reçue du STAC 7 de LBS de continuer à explorer la collaboration dans le cadre de cette activité.

Le Secrétariat, en collaboration avec le CAR REMPEITC Caribe, pour élaborer des accords de partenariat ou des mémorandums d'entente avec le CAR IMA et les Parties contractantes, le cas échéant, pour l'expansion du programme COSTA.	Non terminé.	Le gouvernement de Curaçao n'accueille plus le Centre. Des discussions sont en cours, notamment avec la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), pour décider de la manière dont ces travaux pourraient se poursuivre. En attente de nouvelles offres de la part des Parties pour accueillir le CAR REMPEITC Caribe.
<b>Décision IV STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LE SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE CARTAGENA</b>		
Le Secrétariat convoquera un groupe de travail à composition non limitée des Parties contractantes pour procéder à un examen final du projet de stratégie régionale pour la Convention de Cartagena (2023-2030) en se concentrant sur les recommandations supplémentaires reçues lors des réunions de la Conférence des Parties sur les protocoles LBS et SPAW et de la présente réunion, et demandera ensuite au Secrétariat de présenter une version révisée aux Parties contractantes pour examen et approbation intersessions.	Terminé.	Un groupe de travail à composition non limitée a été créé et une réunion a été convoquée. Discussion sur la stratégie régionale et approuvée avec des commentaires mineurs. Le projet final a été distribué dans les trois langues et sera soumis à la COP 18 de la Convention de Cartagena pour adoption formelle.
<b>Décision V GOUVERNANCE</b>		
Le Secrétariat travaillera avec les Parties contractantes, ainsi qu'avec les CAR, et les RAR, afin de mettre à jour les « Lignes directrices pour la création et le fonctionnement de centres d'activités régionaux et de réseaux d'activités régionaux pour la Convention de Cartagena » de 2008, en tenant compte des décisions pertinentes des Parties contractantes au SPAW et aux LBS relatives aux rôles des CAR, des RAR et des groupes de travail, et présenter les révisions proposées à l'IGM21/COP18 pour un examen plus approfondi et une éventuelle adoption.	Terminé	La préCOP est prévue pour septembre 2025 afin de discuter et de finaliser le projet de lignes directrices du CAR et de RAR. Ce document sera présenté à la COP 18 de la Convention de Cartagena pour une éventuelle adoption.
<b>Décision VI POINTS FOC AUX</b>		
Le Secrétariat élaborera un « kit d'intégration/de bienvenue » pour les nouveaux points focaux, fournissant un contexte historique sur les travaux et les processus de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles, ainsi que sur le rôle des points focaux de la Convention et du Protocole.	Terminé	La boîte à outils des points focaux est achevée et disponible sur le site Web du Secrétariat. Un webinaire sera prévu pour lancer la boîte à outils et dans le cadre de l'orientation des points focaux au cours de l'exercice biennal 2026-2027.
<b>Décision VII RATIFICATION DE LA CONVENTION DE CARTAGENA ET/OU DE SES PROTOCOLES</b>		

Appeler les Parties non contractantes éligibles à la Convention de Cartagena et/ou à ses Protocoles à accélérer leurs efforts en vue de la ratification et, le cas échéant, à demander l'assistance du Secrétariat et/ou des CAR pour les aider dans leurs processus nationaux de ratification.	En cours	Des ateliers régionaux et des discussions bilatérales avec les points focaux sont régulièrement organisés pour promouvoir la ratification. Ateliers nationaux de promotion organisés à Cuba en janvier 2025 par CAR CIMAB et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines en août 2025 par CAR IMA avec un financement de projet. CAR IMA a produit du matériel promotionnel sur la ratification du Protocole LBS, qui a été partagé sur les pages Web des médias sociaux du Secrétariat.
Inviter les Parties non contractantes à faire le point, lors des prochaines réunions de la Conférence des Parties à la Convention de Cartagena, sur leurs efforts nationaux de ratification, y compris sur les obstacles identifiés.	En cours	Des discussions informelles ont eu lieu avec les Parties non contractantes et les États membres seront invités à faire part de leurs commentaires à la COP 17 de la Convention de Cartagena sur l'état d'avancement de la ratification et les défis auxquels ils se sont heurtés.
<b>Décision VIII Projet de MÉCANISME DE COORDINATION Océan/PROCARIBE+</b>		
Le Secrétariat travaillera avec l'Unité de coordination du projet PROCARIBE+ (UCP), afin d'identifier les opportunités potentielles pour le Secrétariat de servir d'agent d'exécution partenaire pour des activités qui soutiendraient la mise en œuvre de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles et, en collaboration avec les Parties contractantes, d'élaborer et de présenter un projet de plan pour tout engagement proposé du Secrétariat aux Parties contractantes pour leur examen et leur approbation intersessions.	Terminé	Le Secrétariat a identifié des activités spécifiques dont il serait responsable et cela a été communiqué aux points focaux et n'a reçu aucune objection. Le Secrétariat peut participer à l'élaboration de « l'état des rapports » qui seront présentés dans le cadre de l'ébauche du plan de travail 2026-2027.
Le Secrétariat, par l'intermédiaire du PNUE, d'envisager de signer le Mémoire d'entente et de participer aux travaux du Groupe exécutif, et d'encourager les Parties contractantes à signer le Mémoire d'entente, le cas échéant compte tenu des circonstances nationales, et à participer au Groupe directeur.	Terminé	Le Mémoire d'entente sur le Mécanisme de coordination pour les océans (OCM) a été signé. Le Secrétariat a communiqué avec tous les points focaux pour encourager la signature. Aucune autre mesure n'est requise. Le Secrétariat a été nommé vice-président de l'OCM.
<b>Décision IX LES SARGASSES</b>		

Le Secrétariat facilitera la communication et la coordination, le cas échéant, dans l'ensemble de la Convention et de ses Protocoles relatifs à l'inondation des sargasses, y compris en travaillant avec les CAR et les RAR.	Terminé. D'autres travaux seront définis à la COP 18.	Le Secrétariat, en collaboration avec le CAR, a utilisé plusieurs ateliers, événements et réunions régionaux et mondiaux pour souligner l'importance et la priorité des sargasses. Une grande partie du travail se déroule par l'intermédiaire du groupe de travail sur les sargasses coordonné par le CAR SPAW. Réunion conjointe du Groupe de travail sur les sargasses et du GTCNL sur le suivi et l'évaluation. Le Secrétariat a soutenu plusieurs événements sur les sargasses à l'UNOC 3. La pré-COP de la Convention de Cartagena examinera le Plan d'action sur les sargasses en vue de sa présentation à la COP de la Convention.
Secrétariat, en collaboration avec les CAR, et les RAR, pour soutenir les efforts de coordination régionale au sein de la région des Caraïbes sur les sargasses, y compris la réalisation d'une analyse des activités en cours menées par d'autres organismes régionaux et internationaux sur cette question, et que les résultats de cette analyse soient communiqués aux Parties contractantes en temps opportun.	Terminé	Voir ci-dessus.
Le Secrétariat présentera un projet de plan d'action élaboré en réponse à la Recommandation VI du STAC10 SPAW, sous réserve de l'approbation de la COP13 de SPAW, à la COP18 de la Convention de Cartagena pour une décision.	Terminé	Commentaires reçus de la réunion conjointe et projet de plan d'action présentés au STAC 11 de SPAW. Recommandation du STAC 11 de SPAW et du STAC 7 de LBS de discuter davantage du Plan d'action pour les sargasses lors d'une COP préparatoire avant qu'il ne soit présenté aux COP.
Reconnaissent que l'inondation des sargasses s'étend au-delà de la région des Caraïbes et demande au Secrétariat de poursuivre la communication et la collaboration, le cas échéant, avec d'autres organisations compétentes, y compris d'autres conventions et plans d'action pour les mers régionales touchés, tels que la Convention d'Abidjan.	Terminé.	Réunion tenue avec le Coordonnateur du Secrétariat de la Convention d'Abidjan et les domaines identifiés pour la collaboration, y compris la présentation à l'atelier conjoint LBS/SPAW à Trinité-et-Tobago.
<b>Décision X ARRANGEMENTS FINANCIERS</b>		
Les Parties contractantes, à honorer leurs engagements financiers envers le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes et à verser leurs contributions annuelles le plus tôt possible, afin de permettre au Secrétariat de planifier et de budgétiser de manière adéquate.	En cours	La liste des points focaux est mise à jour périodiquement et les factures annuelles sont mises à jour, rapprochées et partagées périodiquement. Table de mobilisation élaborée et utilisée pour suivre les interactions avec les Parties et signalée au Bureau. Détails des contributions figurant dans les notes d'information de haut niveau préparées pour la direction du PNUE. Des réunions ont été organisées avec les points focaux nationaux et le PNUE pour s'assurer que les factures et les soldes sont corrects et que les personnes de contact et les adresses sont à jour.
<b>Décision XI GESTION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION</b>		

Le Secrétariat et les CAR à intensifier leurs efforts pour promouvoir le partage des meilleures pratiques, des enseignements tirés, des lignes directrices, des manuels et d'autres produits de gestion des connaissances dans les trois langues de travail de la Convention, afin de renforcer la prise de décisions fondée sur la science et l'alignement des efforts de suivi.	En cours	Intégration de l'Assistant à l'information publique et soutien de la Consultante en communication et plaidoyer, pour la mise à jour de la stratégie de communication. De nouvelles fiches d'information ont été préparées, le site Web a été mis à jour et de nouveaux rapports techniques du PEC ont été lancés.
Le Secrétariat, en collaboration avec d'autres partenaires régionaux et internationaux, le cas échéant, pour appuyer les efforts visant à renforcer les capacités nationales et régionales en matière de gestion des données et de l'information, y compris la surveillance des ressources côtières et marines dans la région des Caraïbes.	Actuel. Il s'agit d'une priorité pour 2026-2027, sous réserve des décisions de la COP 17.	Il s'agit d'un processus continu dans le cadre de multiples projets visant à améliorer la gestion des données et de l'information et à améliorer la capacité nationale de suivi et d'évaluation.
<b>Décision XII COLLABORATION AVEC LES MEA MONDIAUX</b>		
Le Secrétariat continuera d'explorer les possibilités de collaboration entre les activités de la Convention de Cartagena et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, le cas échéant et dans le cadre de leurs mandats respectifs, et de conseiller les Parties contractantes sur les possibilités d'appuyer la mise en œuvre de la Convention de Cartagena que cela permet d'identifier.	Terminé. Cela se poursuivra sous réserve des décisions de la COP 17.	Mobilisation de plusieurs secrétariats des MEA, dont RAMSAR, CITES, CDB, ainsi que d'organismes et de mécanismes régionaux tels que WIDECAST, UICN, CDB SOI, CMS, CBF pour réduire les chevauchements et les doubles emplois dans la mise en œuvre du programme de travail.
Le Secrétariat travaillera avec le PNUE pour identifier davantage d'outils et d'orientations qui pourraient soutenir les approches collaboratives des Parties contractantes pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau national, le cas échéant et dans le cadre de leurs mandats respectifs, y compris lors de la 6 <sup>e</sup> Assemblée des Nations Unies pour l'environnement qui se tiendra du 26 février au 1 <sup>er</sup> mars 2024.	Terminé	Résolution 6/15 de l'ANUE 6 faisant référence aux conventions et plans d'action pour les mers régionales.
Les Parties contractantes à établir une collaboration étroite entre les points de liaison de la Convention et les points de liaison d'autres accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, afin d'aligner les approches de mise en œuvre, le cas échéant et dans le cadre de leurs mandats respectifs, afin d'accroître l'efficacité et l'efficacité.	Terminé	Le Secrétariat a participé à des réunions régionales et mondiales pertinentes et a apporté des contributions aux résolutions des MEA mondiaux sur les aspects spécifiques à la Convention de Cartagena et à ses Protocoles, sur la base des mandats fournis par les Parties contractantes.

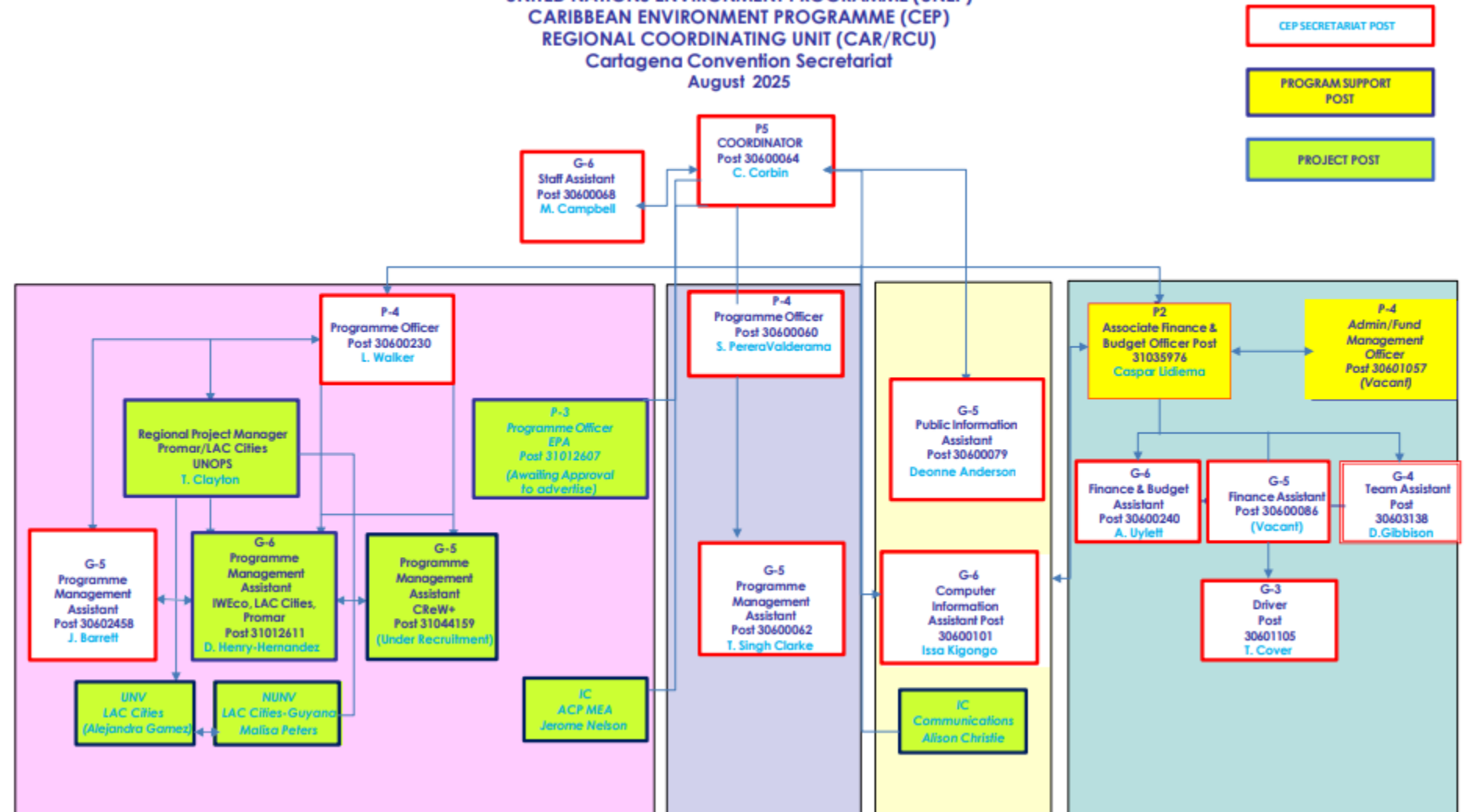
<p>Les Parties contractantes doivent inclure des stratégies et des actions pertinentes pour la Convention de Cartagena dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi que dans la gestion des connaissances et l'établissement de rapports connexes, selon qu'il convient et dans le cadre de leurs mandats respectifs.</p>	<p>Terminé. Cela peut se poursuivre sous réserve des décisions de la COP 17.</p>	<p>Le Secrétariat a partagé les lignes directrices de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) avec les partenaires régionaux et internationaux, afin d'intégrer les considérations relatives aux récifs coralliens dans les NBSAP. Les points focaux ont été informés de l'existence du programme d'accélération des NBSAP et continuent de discuter des besoins futurs avec les Parties. Le consultant a fourni un renforcement des capacités sur le CMB lors du STAC 11 SPAW.</p>
<p>Les Parties contractantes à étudier les avantages de l'utilisation de l'outil de communication des données pour les MEA (DaRT) mis au point par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en tant qu'outil d'appui à l'établissement de rapports nationaux sur les accords multilatéraux sur l'environnement, notamment par le biais d'un partage d'expériences avec les Parties contractantes à la Convention de Cartagena qui utilisent déjà cet outil.</p>	<p>En cours</p>	<p>Le Secrétariat participe au projet du Comité directeur sur la gouvernance dirigé par la Division du droit du PNUE, notamment sur l'utilisation de l'outil de communication des données pour les MEA (DaRT). Le Costa Rica peut être utilisé comme un champion possible.</p>





ANNEXE III : Organigramme du Secrétariat de la Convention de Cartagena au 31 juillet 2026

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)  
CARIBBEAN ENVIRONMENT PROGRAMME (CEP)  
REGIONAL COORDINATING UNIT (CAR/RCU)  
Cartagena Convention Secretariat  
August 2025



NUNV – UN Volunteer

IUNV – International UN Volunteer

IC – Individual Contractor/Consultant



## ANNEXE IV : État des promesses de contributions et des dépenses (en dollars des États-Unis)

ANNÉE	2021	2022	2023	2024	2025*
Promis <b>a)</b>	1 282 824.00				
Promesses de dons reçues <b>b)</b>	1 162 961.00				
Déficits des promesses <b>(a-b=c)</b>	(119 863.00)	(166 278.00)	(367 022.00)	(245 780.00)	(707 491.27)
Dépenses réelles <b>d)</b>	1 124 526.18				
Diff. promesses vs Dépenses <b>(b-d=e)</b>	38 434.82			(138 950.77)	(268 207.62)

\* Données 2025 au 31 août 2025

Dépenses <b>(b-d=e)</b>					
-------------------------	--	--	--	--	--



**ANNEXE V : Budget et dépenses par catégorie d'engagement (US\$)**

<b>Composante budgétaire</b>	<b>2023 Budget réel</b>	<b>2023 Dép.</b>	<b>2024 Budget réel</b>	<b>2024 Dép.</b>	<b>2025 Budget réel</b>	<b>2025 Dép*.</b>
<b>Déplacements</b>	30 000					
<b>Staff Personnel</b>	911 500					
<b>Services contractuels</b>	15 000			-		
<b>Fournitures et Matériel</b>	2 000					-
<b>Coûts opérationnels</b>	110 000					
<b>Équipement et Mobilier</b>	7 000	-		-		
<b><i>Sous-total</i></b>	<b>1 075 500</b>	<b>687 299</b>	<b>1 119 000</b>	<b>1 026 827</b>	<b>1 119 000</b>	<b>757 473</b>
<b>PSC (13 %)</b>	139 815					
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><u>1 215 315</u></b>	<b><u>775 707</u></b>	<b><u>1 264 470</u></b>	<b><u>1 157 479</u></b>	<b><u>1 264 470</u></b>	<b><u>825 024</u></b>